



Cette grille d'inspection vise à soutenir les milieux de travail à effectuer une inspection préventive afin de répondre à la LSST art 51:

51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur. Il doit notamment:

1° s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;

3° s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;

4° contrôler la tenue des lieux de travail, fournir des installations sanitaires, l'eau potable, un éclairage, une aération et un chauffage convenable et faire en sorte que les repas pris sur les lieux de travail soient consommés dans des conditions hygiéniques;

5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

7° fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état

Cette grille est pour la Zone professionnelle (zone où le personnel est en présence des usagers lors de contexte de services/soins) elle contient les éléments à vérifier pour:

- | | |
|--|---|
| 1. Salles communes et salons | 6. Chambres des patients |
| 2. Laverie/lingerie/unité propre et souillées | 7. Salle de bain, de douche, de toilettes |
| 3. Salle à manger | |
| 4. Salle d'activités de réadaptation / loisirs | |
| 5. Salles et bureaux | |

Procédure d'utilisation :

1. Cocher non applicable (N/A) lorsque l'élément ne s'applique pas.
2. Passer les éléments à inspecter un à un.
3. Écrire les mesures correctives pour chacun des éléments non conformes.
4. Remettre la grille complétée au gestionnaire responsable du milieu qui assurera la mise en place des mesures correctives.
5. Acheminez la présente grille complétée et remise au gestionnaire via le FORMS disponible à la page intranet du PPMET. (Onglet volet prévention/grille d'inspection préventive des milieux de travail)



1. SALLE COMMUNE ET SALON				
Critères	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Les meubles sont fonctionnels, solides, munis de bords arrondis et en bon état, ce qui vise à éviter qu'une pièce détachée puisse servir d'arme.				
Les meubles comme les tables d'appoint susceptibles d'être renversés sont fixés.				
Les objets pouvant être utilisés comme armes ou projectiles sont retirés/fixés/contrôlés (lampe, manette, présentoir de revue, etc.), pour un usage sécuritaire de l'équipement en tout temps.				
Les appareils audiovisuels (musique, TV, écran) sont fixés solidement et contrôlés par le personnel ; on veut ainsi éviter qu'ils deviennent un projectile et suscitent des conflits liés au choix de la chaîne à écouter.				
Le coin de jeux pour enfant est sécuritaire, les jouets ne pouvant pas blesser s'ils sont brisés ou lancés.				
L'aménagement de la pièce offre suffisamment d'espace pour circuler librement / sortir rapidement.				
Les issues sont accessibles, dégagées et fonctionnelles, pour permettre de sortir aisément.				
Une 2e issue permet au personnel de fuir et ainsi assurer sa propre sécurité.				
Un système de communication permet d'être en contact avec l'extérieur de la salle lors de soins isolés si j'ai besoin de demander de l'aide.				

2. LOCAUX À USAGE DOMESTIQUE (LAVERIE, LINGERIE, UTILITÉS PROPRES ET SOUILLÉES)				
Critères :	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Les locaux sont à accès contrôlés par le personnel à l'aide d'une clé/d'un code/d'une carte magnétique, ce qui a pour but de limiter l'accès aux équipements/objets potentiellement dangereux.				
Les équipements/objets disponibles pour la clientèle sont rangés, et contrôlés par le personnel, mesure visant à s'assurer qu'ils sont utilisés par la bonne personne selon son état, au bon moment, au bon endroit, et de la bonne façon.				
Les produits chimiques sont conservés dans des armoires verrouillées, contrôlées par le personnel, ce qui vise à en restreindre l'usage.				
Les contenants de récupération sont sécurisés, afin que le contenu ne soit pas utilisé à des fins inappropriées et non sécuritaires				

3. SALLE À MANGER				
Critères :	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Dans la salle à manger, les chaises sont de type traîneau, en bon état et fonctionnelles, afin qu'aucune partie détachée/brisée ne puisse servir d'arme.				
Le mobilier est disposé de façon à pouvoir circuler librement entre les tables, évitant l'encombrement des lieux.				
Le mobilier est disposé de façon à libérer les sorties et pouvoir quitter rapidement la pièce.				
Le café est distribué à partir de machines utilisant des contenants incassables, mesure visant à éviter que des éclats de verre deviennent des armes.				
La vaisselle cassable conservée à la salle à manger et accessible à la clientèle est contrôlée, sinon elle est en plastique, y compris les verres et les ustensiles, mesure visant à éviter que des éclats de verre deviennent des armes.				
Les armoires et les tiroirs sont verrouillés si le contenu est potentiellement dangereux (ustensiles, produits chimiques), mesure ayant pour but d'éviter que ces objets soient utilisés comme armes envers le personnel.				
Limiter l'accès aux appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes, cafetière), ou les contrôler au besoin, afin d'éviter que ces objets soient utilisés comme armes envers le personnel. Attention aux pièces détachables comme l'assiette de cuisson du micro-ondes qui peut servir d'arme/projectile.				
Les circuits électriques à la proximité de sources d'eau (éviers, toilettes) sont protégés, ce qui vise à éviter les décharges électriques.				

4. SALLE D'ACTIVITÉ, DE RÉADAPTATION ET DE LOISIRS				
Critères :	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Les salles sont fermées s'il y a des objets dangereux à contrôler, ou l'accès est supervisé.				
Dans les salles, les chaises sont de type traîneau, en bon état et fonctionnelles, afin qu'aucune partie détachée/brisée ne puisse servir d'arme.				
L'aménagement de la pièce offre suffisamment d'espace pour circuler librement/sortir rapidement.				
Le mobilier doit être placé de façon à libérer les sorties et pouvoir quitter rapidement la pièce.				
Les issues sont accessibles, dégagées et fonctionnelles, pour permettre de quitter aisément la pièce.				
Une 2e issue est accessible pour permettre au personnel de sortir et ainsi d'assurer sa sécurité.				
Tout matériel d'activité pouvant servir d'arme (pointu, tranchant ou contondant) ou de projectile est rangé dans un espace prévu et verrouillé (aérosol, marteau, couteau à lame sécable (<i>exacto</i>), produits chimiques, etc.), mesure destinée à éviter que ces objets soient utilisés contre le personnel.				
Un système de communication, tels le téléphone ou un bouton d'alerte, est en place et permet de demander de l'aide.				

5.	SALLES ET BUREAUX D'ENTREVUE, D'ADMISSION, DE THÉRAPIE, DE TRAITEMENT, D'EXAMEN			
Critères :	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Les salles d'entrevue sont situées à proximité d'une zone fréquentée, pour que le personnel puisse demander et recevoir de l'aide si sa sécurité est compromise.				
Chaque salle est visible de la réception, et des miroirs d'angle sont présents au besoin, pour que le personnel puisse demander et recevoir de l'aide de ses collègues si sa sécurité est compromise.				
Les salles sont aménagées pour que le personnel ait un accès immédiat à la porte de sortie afin d'obtenir du secours.				
Chaque salle d'entrevue a deux portes de sortie dont une doit donner sur un endroit sécuritaire				
Les portes permettent de sortir rapidement de la pièce et doivent pouvoir être ouvertes par les collègues si une assistance est requise				
Les salles/bureaux comportent une fenêtre où la vue à l'intérieur de la pièce est contrôlée selon la situation (rideau/store), donc le personnel peut rester visible de ses collègues s'il juge être en présence d'un risque pour sa sécurité.				
Les salles de thérapie/traitement comportent un niveau d'insonorisation adéquat permettant d'entendre les bruits sans décoder une conversation normale, ce qui vise à maintenir la confidentialité tout en alertant les collègues si le ton de la voix devient élevé.				
Un système de communication, tels le téléphone ou un bouton d'alerte, est présent dans chaque salle et accessible au personnel ce qui permet de demander de l'aide.				
Le mobilier est disposé de manière à ce que le personnel ne puisse pas être coincé dans la pièce.				
Les chaises ont des pieds de type traîneau en bon état et fonctionnels, de sorte qu'aucune partie détachée/brisée ne puisse servir d'arme				
Le mobilier est fixé pour qu'il ne puisse être renversé ou poussé.				

Formulaire administratif – Grille d'inspection – Violence au travail - Zone professionnelle

Tout objet mobile pouvant servir d'arme (pointu, tranchant ou contondant) ou de projectile est retiré de la vue et de la portée de la clientèle ou fixé en permanence (brocheuse, crayons, etc.), pour un usage sécuritaire de l'équipement en tout temps.				
Tout matériel de soins pouvant servir d'arme (pointu, tranchant ou contondant) ou de projectile est rangé dans un espace prévu et verrouillé, et jeté de façon sécuritaire (non accessible à usager) (seringue, sphymomanomètre, etc.), pour un usage sécuritaire de l'équipement en tout temps.				

6. CHAMBRES DES PATIENTS (RÉGULIÈRES)				
Critères :	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
La pièce ne comporte aucune zone aveugle où quelqu'un pourrait se dissimuler (attention à l'utilisation des rideaux entre les lits).				
L'éclairage est suffisant, fonctionnel et sécuritaire (non accessible aux patients si indiqués), afin que le personnel ne se retrouve pas pris au piège dans des zones d'ombre ou dans le noir.				
Les chambres sont aménagées avec du mobilier en bon état et fonctionnel, afin qu'aucune partie détachée/brisée ne puisse servir d'arme.				
Le rangement est suffisant afin d'éviter l'encombrement des lieux, et pouvoir ainsi circuler librement et quitter rapidement la pièce.				
L'aménagement de la pièce offre suffisamment d'espace pour permettre de circuler librement et de quitter rapidement la pièce.				
Le mobilier est disposé de façon à libérer les sorties et pouvoir quitter rapidement la pièce.				
Les issues sont accessibles, dégagées et fonctionnelles, permettant de quitter aisément la pièce.				
Tout objet personnel pouvant servir d'arme (pointu, tranchant ou contondant) ou de projectile est rangé dans un espace prévu et verrouillé.				
Tout matériel de soins pouvant servir d'arme (pointu, tranchant ou contondant) ou de projectile est rangé à l'extérieur de la chambre (bassine, haricot, sphygmomanomètre, etc.).				
Les sorties murales d'oxygène sont inaccessibles (à l'intérieur d'un compartiment verrouillé si requis).				
Un système de communication permet d'être en contact avec l'extérieur de la chambre lors de soins dans un endroit isolé, afin de pouvoir demander de l'aide.				

7. SALLE DE BAIN, DE DOUCHES, DE TOILETTES				
Critères :	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Le mobilier et les accessoires sont en bon état et fonctionnels, afin qu'aucune partie détachée/brisée ne puisse servir d'arme.				
Le revêtement de sol est antidérapant, ce qui a pour but d'éviter les chutes lors de la fuite ou lors d'interventions physiques.				
Aucune partie des revêtements ne se détache, de sorte qu'elle ne puisse servir d'arme.				
Les sièges des toilettes ne sont pas munis de couvercles, de sorte qu'ils ne puissent servir d'arme.				
Les circuits électriques à proximité de sources d'eau sont protégés, ce qui vise à éviter les décharges électriques.				
Un système de bouton/cordon d'appel d'urgence est en place, que la clientèle et le personnel peuvent actionner pour demander de l'aide.				
Il n'y a pas de barres porte-serviettes, pour éviter qu'elles soient utilisées comme des armes contondantes.				
Le système de rail/barre de rideau de douche est bien fixé au plafond, ne pouvant ainsi être utilisé comme une arme contondante.				

5. AUTRE PROBLÈME DE SÉCURITÉ	

6.	AUTRE ÉLÉMENT NON CONFORME

7. SUIVI DU VÉRIFICATEUR		
Suivi requis :	Oui	Non
Date prévue du suivi :	<u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.</u>	

8. SIGNATURE DU VÉRIFICATEUR	
Nom (en lettre moulées) : _____ Signature : _____	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

9.	INFORMATION SUR LE LIEU INSPECTÉ	Date :	
Nom de l'établissement :			
Direction :			
Service :			
Nom du responsable :			